

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI LE 10 DÉCEMBRE 2018

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le lundi le 10 décembre 2018 à 19 h étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

18-12-9554

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Adoption du budget 2019 et le programme triennal d'immobilisations

18-12-9555

ATTENDU QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, totalisant 6 053 515 \$, ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations ;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le budget pour l'exercice financier 2019 soit accepté tel que présenté, ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption du règlement #18-660 « Taux de taxes foncières générales et tarification des services pour l'année 2019 »

18-12-9556

ATTEND QU'une présentation du règlement et qu'un avis de motion ont dûment été donnés à la séance ordinaire du 3 décembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, Que la Municipalité de L'Ange-Gardien adopte le règlement #18-660 « Taux de taxes foncières générales et tarification des services pour l'année 2019 » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.

4. Période de questions

5. Levée de la séance

18-12-9557

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la présente séance soit levée, il est 19h07 , APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Directrice générale / Secrétaire-trésorière